



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 4 juin 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes** concernant les relations diplomatiques entre les pays de l'UE et le régime syrien.

Depuis le début de la guerre civile en Syrie en 2011, la plupart des pays européens, les Etats-Unis et les pays du monde arabe ont rompu les relations diplomatiques avec Damas et ont imposé des sanctions contre le régime du président el-Assad. Fermées dès l'éclatement du conflit, les ambassades des pays membres de l'Union européenne sont restées closes à l'exception de celles de la République tchèque et de la Roumanie. Or, le boycott diplomatique a commencé à s'écrouler. Selon la presse internationale, la réouverture des ambassades grecque et chypriote en Syrie est imminente. Quelques pays du monde arabe ont déjà repris les relations diplomatiques.

Dans ce contexte, nous aimerions avoir les renseignements suivants :

1. **Monsieur le Ministre peut-il donner son appréciation de cette reprise des relations diplomatiques avec la Syrie ?**
2. **Monsieur le Ministre est-il d'avis que les pays membres de l'UE devraient adopter une approche uniforme en ce qui concerne les relations avec Damas ?**
3. **Dans le cas d'une normalisation des relations avec le régime el-Assad, la communauté internationale ne devrait-elle coordonner cette normalisation afin de parler d'une seule voix ?**
4. **Quelle est la position du Luxembourg concernant la normalisation des relations diplomatiques avec la Syrie ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Stéphanie Empain**  
Députée

**Djuna Bernard**  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 2 juillet 2021

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes  
à  
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire n°4419  
posée par les honorables Députées Mesdames Djuna Bernard et Stéphanie Empain.

  
Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes  
à la question parlementaire n° 4419 déposée le 4 juin 2021  
par les honorables Députées Mesdames Stéphanie Empain et Djuna Bernard**

J'ai pris note de la décision des autorités grecques et chypriotes de rouvrir leurs ambassades à Damas.

Si une approche uniforme de l'Union européenne aurait en effet été préférable, cette décision s'explique en partie par la proximité géographique de ces deux Etats membres de l'UE avec la Syrie.

La communauté internationale doit continuer d'utiliser les moyens de pression dont elle dispose sur le régime d'Assad pour le pousser vers une solution politique du conflit.

La position du Luxembourg est claire : tant qu'une transition politique n'a pas commencé en Syrie, sur la base de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies de 2015 et du communiqué de Genève de 2012, la normalisation des relations avec le régime est prématurée.